

Accord pour réduire le salaire du président

CHAMBRE Le principe est acquis en groupe de travail, pas les modalités pratiques

- ▶ L'idée est partagée par tous les partis du groupe « Renouveau politique ».
- ▶ Majorité, CDH et verts plaident pour la même rémunération que celle du Premier ministre.
- ▶ D'autres prônent 150 % de l'indemnité parlementaire.

C'est le président de la Chambre lui-même, Siegfried Bracke (N-VA), qui a indirectement mis le dossier sur la table : en ayant cumulé sa fonction et un mandat privé (bien rémunéré) chez Telenet, il a soulevé un débat sur les conflits d'intérêts dans son chef et entraîné, dans la foulée, une réflexion sur « le statut du président de la Chambre » dans le groupe de travail « Renouveau politique ».

Mardi, pour sa 10^e réunion, le groupe de travail censé améliorer la gouvernance publique, s'est dès lors saisi du sujet. Et une conclusion s'impose : si les modalités ne sont pas encore arrêtées car deux grandes écoles s'affrontent, la rémunération du président de la Chambre sera revue à la baisse. Tous les partis présents se rejoignent sur le principe. Autrement dit : celui qui dispose actuellement du plus haut salaire politique belge ne devrait plus être longtemps dans le cas...

Si deux courants s'opposent, les

quatre partis de la majorité (N-VA, MR, CD&V, VLD) – qui se sont manifestement accordés avant la réunion – mais aussi deux groupes d'opposition (CDH et Ecolo-Groen) défendent une proposition précise : réduire l'indemnité du président de la Chambre à celle du Premier ministre + un euro. L'idée ? S'aligner sur le salaire du Premier... mais en restant juste au-dessus. « Nous estimons, a expliqué le président du groupe de travail Brecht Vermeulen (N-VA), que le

premier citoyen du pays doit être payé plus que le premier membre de l'exécutif. Il faut du respect pour l'institution de la Chambre. Son président ne doit pas être inférieur au Premier ministre et sa rémunération non plus. »

Un tiers en moins

Concrètement, dans ce cas, le président de l'assemblée ne percevrait plus 16.925 euros net par mois, mais 11.477 euros + 1 (selon les chiffres du Crisp). Soit une réduction d'un tiers environ.

Les humanistes et les verts (ces derniers ayant été les premiers, le 14 mars, à proposer une norme salariale équivalant à celle du Premier ministre) lient toutefois cette idée à celle du décumul intégral pour le président de la Chambre. « Si vous voulez qu'il cumule, lance Catherine Fonck, alors le président est un parlementaire comme les autres et rien ne justifie qu'il ait la rémunération du Premier ministre. » « On ne peut faire du shopping entre

les deux modèles », embraie Kristof Calvo (Ecolo-Groen).

Un parlementaire comme les autres ? C'est l'argument avancé par les tenants de l'autre école. PS, Défi, les deux ex-élus N-VA Wouters et Vuye, rejoints par le PTB, veulent en effet limiter la rémunération du président à 150 % de celle des députés. 150 % « all in », alors qu'aujourd'hui la règle des 150 % ne vaut pas pour les fonctions spéciales comme celle de président. Un député gagne 5.950 euros net par mois (toujours selon le Crisp) ; 150 %,

cela ferait donc quelque 9.000 euros. Soit environ 2.500 euros de moins pour le président que dans la première option.

« Le président, c'est le premier des parlementaires, justifie Olivier Maingain (Défi). Rien ne justifie la confusion avec la fonction de Premier ministre. C'est une charge d'une autre nature. » André Frédéric (PS) appuie : « Le président de la Chambre est un parlementaire parmi les siens. Les mêmes règles doivent valoir pour lui et l'ensemble des parlementaires : le 150 % all in. »

« Pour répondre à la méfiance des citoyens », selon le propos de Raoul Hedebouw, le PTB voudrait que le président se contente de... 3.200 euros, mais il est prêt à soutenir les 150 % dans l'espoir d'un consensus. Le SPA attend, lui, les chiffres net et brut des salaires du Premier et des députés avant de trancher, « le salaire du Premier ministre n'étant peut-être pas très éloigné des 150 % ».

Face à ces deux écoles, Jean-Marc Nollet (Ecolo) suggère au président du groupe de travail d'entamer des contacts bilatéraux pour élaborer un texte rassemblant la plus grande majorité. Vermeulen va donc « interroger les différentes parties pour voir où on peut aboutir »... tout en relevant que « les partis de la majorité surtout, mais pas seulement, vont dans un sens ». Comprenez : c'est la première option (salaire calqué sur celui du Premier) qui devrait in fine aboutir. ■

MARTINE DUBUISSON

CUMUL

La majorité ne veut pas d'interdiction

L'autre discussion en groupe de travail, mardi, concernait la possibilité, ou non, pour le président de la Chambre d'exercer d'autres mandats. Pour CD&V, CDH, SP.A, Ecolo-Groen, PTB, PP, Wouters & Vuye (ex-N-VA) : c'est non. Avec une seule exception potentielle : conseiller communal. Le PS et le MR veulent les mêmes règles pour le président et les autres députés (le PS défendant le décumul pour tous). Le VLD ne « veut pas de statut à part » non plus, et prône la retenue du président, pas l'interdiction du cumul. Et la N-VA (qui a la présidence) refuse les incompatibilités, mais attend « disponibilité, indépendance et impartialité » du président.

MA.D.